

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
1.22.57

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Prononciation de la caducité du solde de plusieurs subventions. Désaffectation et réaffectation de diverses opérations.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Prononciation de la caducité du solde des subventions suivantes :

- Solde de 823,44 € sur une subvention de 42 003,64 € attribuée par délibération N°149 du 03 Juin 2013 au CNRS Délégation Provence et Corse pour le compte du laboratoire LISM pour le développement du projet ANTI-PYO qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 9 967,41 € sur une subvention de 115 260 € attribuée par délibération N°71 du 10 Avril 2014 à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines pour le compte du CMP pour le développement du projet GREENFEED qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 8 395,58 € sur une subvention de 50 000 € attribuée par délibération N°181 du 27 Juin 2014 à Aix-Marseille Université pour le compte de l'ISM pour le développement du projet QUICKMOLD qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 640,89 € sur une subvention de 50 000 € attribuée par délibération N°15 du 17 Juillet 2015 à l'ENSAM pour le compte du laboratoire MSPM pour le développement du projet RECIFE qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,
- Solde de 8 196,52 € sur une subvention de 60 000 € attribuée par délibération N°25 du 02 Octobre 2015 à Aix-Marseille Université pour le compte du Laboratoire LSIS pour le développement du projet DUALPLAS qui n'a pas été réalisé dans sa totalité,

Réaffectation

- Réaffectation de 10 718,21 € sur une subvention de 83 720 € attribuée par délibération N°128 du 29 Octobre 2012 à Aix-Marseille Université pour le compte du Laboratoire IUSTI pour le développement du projet OPTIPAT qui n'avait pas été réalisé dans sa totalité, et qui avait été désaffectée à tort d'un montant de 41 873.65 € lors de la délibération n° 144 du 15 Décembre 2017 alors qu'il n'aurait dû l'être que pour un montant de 31 155.44 €

Il est demandé la prononciation de la désaffectation et le désengagement des montants correspondants pour un montant total de 28 023,84 € et la réaffectation et l'engagement correspondant pour un montant de 10 718,21 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

## FICHE TECHNIQUE

Prononciation de la caducité du solde de plusieurs subventions. Désaffectation et réaffectation de diverses opérations. En application des règles internes à la collectivité conformément au rapport n°42 du 29 mars 2013.

Total désaffecté et désengagé : 28 023,84 € Total réaffecté et réengagé : 10 718,21 €

| <b>Désignation du Bénéficiaire</b>                                | <b>Commissions</b>  | <b>Subventions accordées</b> | <b>Montant de la réaffectation ou de la désaffectation</b> |
|---|---------------------|------------------------------|--|
| CNRS pour le laboratoire LISM Projet ANTI-PYO                     | N°149 du 03/06/2013 | <b>42 003,64 €</b>           | <b>-823,44 €</b>   |
| ENSM pour CMP Projet GREENFEED                                    | N°71 du 10/04/2014  | <b>115 260,00 €</b>          | <b>-9 967,41 €</b>   |
| Aix-Marseille-Université pour l'Institut ISM Projet QUICKMOLD     | N°181 du 27/06/2014 | <b>50 000,00 €</b>           | <b>-8 395,58 €</b>   |
| ENSAM pour Laboratoire MSPM projet RECIFE                         | N°15 du 17/07/2015  | <b>50 000,00 €</b>           | <b>-640,89 €</b>   |
| Aix-Marseille-Université pour le laboratoire LSIS Projet DUALPLAS | N° 25 du 02/10/2015 | <b>60 000,00€</b>            | <b>-8 196,52 €</b>   |
| Aix-Marseille-Université pour le laboratoire IUSTI Projet OPTIPAT | N°128 du 29/10/2012 | <b>83 720,00 €</b>           | <b>+10 718,21 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>  |                     |                              | <b>-17 305,63 €</b>  |